

Manuel des taux de prime **2018**

Partie 3

Sections 7-11



Manuel des taux de prime 2018

SECTION 7	Documents à l'appui de l'annexe 1
SECTION 8	Changements apportés au mode de classification
SECTION 9	Groupes de taux non crédibles
SECTION 10	Glossaire des sigles et des acronymes
SECTION 11	Coordonnées

ISBN 978-1-4868-1316-2 (PDF)
ISSN 2368-8939 (PDF)

ISBN 978-1-4868-1315-5 (Imprimé)
ISSN 2368-8920 (Imprimé)

Manuel des taux de prime **2018**

SECTION 7

Documents à l'appui de l'annexe 1



TAUX DE PRIME 2018

SOMMAIRE RÉTROSPECTIF DE 6 ANS ET PRÉVISION SUR 2 ANS

ANNEXE 1

Année	Gains assurables	Plafond des gains assurables	Gains assurables moyens	Emploi	Nombre de LAIT	Taux de lésions avec interruption de travail	Nombre total de lésions	Taux global de lésions
2011	160 044 178 432 \$	79 600 \$	38 301 \$	4 178 642	45 200	1,08 %	156 700	3,75 %
2012	166 442 719 273 \$	81 700 \$	38 765 \$	4 293 628	44 500	1,04 %	157 100	3,66 %
2013	173 029 596 679 \$	83 200 \$	39 212 \$	4 412 705	43 200	0,98 %	156 600	3,55 %
2014	178 518 792 011 \$	84 100 \$	39 888 \$	4 475 542	42 300	0,95 %	155 100	3,47 %
2015	182 424 322 261 \$	85 200 \$	40 021 \$	4 558 240	40 900	0,90 %	152 500	3,35 %
2016	189 192 010 912 \$	88 000 \$	41 361 \$	4 574 139	44 700	0,98 %	155 200	3,39 %
2017	193 885 759 566 \$	88 500 \$	41 886 \$	4 628 848	45 235	0,98 %	157 056	3,39 %
2018	197 833 286 173 \$	90 300 \$	42 318 \$	4 674 945	45 685	0,98 %	158 620	3,39 %

Taux de Prime 2018

COÛT DES NOUVELLES DEMANDES PAR CATÉGORIE

Catégorie	Description	Coût par demande (\$)	Taux de prime 2018 (\$)
A	PRODUITS FORESTIERS	24 804	5,38
B	EXTRACTION MINIÈRE ET INDUSTRIES CONNEXES	37 957	5,99
C	AUTRES INDUSTRIES PRIMAIRES	12 373	4,12
D	FABRICATION	10 761	2,50
E	TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	18 939	5,16
F	COMMERCE DE DÉTAIL ET DE GROS	8 295	1,68
G	CONSTRUCTION	20 818	5,32
H	SERVICES GOUVERNEMENTAUX ET CONNEXES	8 407	1,39
I	AUTRES SERVICES	6 740	1,14
	ANNEXE 1	11 408	2,35

TAUX DE PRIME 2018
SOUS-COMPOSANTES DES FRAIS GÉNÉRAUX

ANNEXE 1

Composante des frais généraux	Sous-composante des frais généraux	Composante du taux de prime
Administration de la CSPAAT		0,391
Obligations sanctionnées par la loi		
	TASPAAT	0,010
	Bureau des conseillers des travailleurs	0,005
	Bureau des conseillers des employeurs	0,002
	LSST	0,046
	Sauvetage minier	0,001
	Administration des programmes	0,000
	Institut de recherche sur le travail et la santé	0,002
	Total des subventions	0,001
	AST	0,034
	Groupes de sécurité	0,022
	Autres activités de prévention	0,007
	CSSTT	0,004
	Centres de santé	0,004
	Total partiel	0,138
TOTAL DES FRAIS GÉNÉRAUX		0,529

COMPOSANTES DES TAUX DE PRIME 2018

ANNEXE 1

Composante	Taux de prime 2018 par tranche de 100 \$ de gains assurables	Pourcentage du taux de prime 2018	Taux de prime 2017 par tranche de 100 \$ de gains assurables	Pourcentage du taux de prime 2017
A. COÛT DES NOUVELLES DEMANDES				
1. Coût des nouvelles demandes	0,930	40 %	0,930	38 %
B. FRAIS GÉNÉRAUX				
1. Administration de la CSPAAT	0,391		0,334	
2. Obligations sanctionnées par la loi	0,138		0,145	
3. TOTAL DES FRAIS GÉNÉRAUX	0,529	23 %	0,479	20 %
C. COÛT DES DEMANDES PASSÉES				
1. Coût des demandes passées	0,891	38 %	1,019	42 %
D. TOTAL DU TAUX DE PRIME (A+B+C)	2,35	100 %	2,43	100 %

TAUX DE PRIME 2018
Sommaire des composantes des taux de prime par catégorie,
par tranche de 100 \$ de gains assurables

Catégorie	Description	Coût des nouvelles demandes (\$)	Frais généraux (\$)	Coût des demandes passées (\$)	Taux de prime 2018 (\$)
A	PRODUITS FORESTIERS	2,507	1,253	1,622	5,38
B	EXTRACTION MINIÈRE ET INDUSTRIES CONNEXES	2,455	1,371	2,162	5,99
C	AUTRES INDUSTRIES PRIMAIRES	1,778	0,914	1,427	4,12
D	FABRICATION	1,026	0,615	0,854	2,50
E	TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	2,198	0,993	1,966	5,16
F	COMMERCES DE DÉTAIL ET DE GROS	0,641	0,415	0,623	1,68
G	CONSTRUCTION	1,937	0,977	2,402	5,32
H	SERVICES GOUVERNEMENTAUX ET CONNEXES	0,603	0,360	0,430	1,39
I	AUTRES SERVICES	0,428	0,281	0,433	1,14
	ANNEXE 1	0,930	0,529	0,891	2,35

Manuel des taux de prime **2018**

SECTION 8

Changements apportés au mode de classification



**CHANGEMENTS APPORTÉS AU MODE DE
CLASSIFICATION EN 2018**

Aucun changement n'a été apporté au mode de classification pour 2018.

Par conséquent, le mode de classification de la CSPAAT compte toujours 155 groupes de taux, soit le même nombre qu'en 2017.

Manuel des taux de prime **2018**

SECTION 9

Groupes de taux non crédibles



GROUPES DE TAUX NON CRÉDIBLES

Idéalement, chaque groupe de taux défini dans le mode de classification de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail devrait être crédible, c'est-à-dire assez grand pour que l'on puisse effectuer des estimations raisonnablement fiables pour calculer les taux de prime selon les propres résultats en matière d'indemnisation d'un groupe de taux. Bien que ce soit généralement le cas, des industries ou des services particuliers de l'Ontario peuvent connaître un déclin considérable à mesure que l'économie évolue, ce qui peut mener à une situation où un groupe de taux antérieurement crédible devient non crédible. De plus, certains groupes de taux ont réduit le nombre de lésions à tel point qu'il n'existe plus suffisamment de renseignements pour estimer le coût moyen d'une demande de prestations. Le groupe de taux devient alors non crédible. Dans le cadre des activités continues de tarification, la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) surveille la crédibilité des groupes de taux.

Depuis l'élaboration initiale du mode de classification actuel de la CSPAAT, lancé en 1993, un certain nombre de groupes de taux sont devenus non crédibles. Différentes approches ont été utilisées pour régler la question de la non-crédibilité (par exemple, par une certaine forme de fusion de groupes de taux), selon les circonstances de chaque groupe de taux.

Les données à l'appui des taux de prime 2018 montrent que, selon les critères actuels, 19 groupes de taux ne sont pas entièrement crédibles. Il est possible que les résultats de ces groupes de taux se rétablissent à un niveau entièrement crédible, mais il est probable que ceux qui restent demeurent non crédibles. Cependant, pour ce qui est de s'attaquer à cette question, toute modification au mode de classification des industries sera retardée afin d'être traitée dans le nouveau cadre de tarification à venir.

Manuel des taux de prime **2018**

SECTION 10

Glossaire des sigles et des acronymes



GLOSSAIRE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

SIGLE OU ACRONYME

DÉFINITION

CSPAAT	Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail
ASSI	Association de santé et sécurité dans les infrastructures
LAIT	Lésion avec interruption de travail
ASSSP	Association de santé et sécurité des services publics
AST	Association pour la sécurité au travail
PNP	Passif non provisionné
STN	Sécurité au travail du Nord
SPST	Services de prévention et de sécurité au travail

Manuel des taux de prime **2018**

SECTION 11

Coordonnées



COORDONNÉES

1. Renseignements sur les taux de prime

Pour plus de précisions sur les taux de prime ou les documents à l'appui présentés dans le présent manuel, veuillez communiquer avec nous aux coordonnées ci-dessous :

Division des services d'actuariat
Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre
les accidents du travail
Téléphone : (416) 344-3332
Télécopieur : (416) 344-2588

2. Demandes de renseignements et de données sur les primes

Pour des précisions sur les comptes d'employeur ou demander des données à jour, veuillez communiquer avec votre représentant de compte de la CSPAAT à votre bureau local aux coordonnées ci-dessous :

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre
les accidents du travail
Téléphone : (416) 344-1000
Sans frais : 1-800-387-0750
Télécopieur : (416) 344-4684
Sans frais : 1-888-313-7373

3. Le site Web de la CSPAAT

Pour plus de renseignements à l'intention des employeurs et des employés, notamment sur les initiatives de prévention, le retour au travail, les formulaires et les bulletins de politiques, veuillez visiter notre site Web, www.wsib.on.ca.

Les renseignements figurant sur le site Web sont continuellement entretenus et régulièrement mis à jour.

Manuel des taux de prime **2018**



ISBN 978-1-4868-1316-2 (PDF)
ISSN 2368-8939 (PDF)

ISBN 978-1-4868-1315-5 (Imprimé)
ISSN 2368-8920 (Imprimé)